

Émile Blin, écrivain du Morvan

Émile Blin, imprimeur, journaliste, agent d'assurances, régisseur de forêts et écrivain, publia, en 1902, *Le Morvan. Un ouvrage, agrémenté de nombreuses gravures, sur le flottage, la vie du Morvandiau, les mœurs, les coutumes, les légendes et les historiettes en patois.*

Émile Blin naquit le 23 mars 1865, à Château-Chinon où il apprit le travail d'imprimeur. Directeur du *Journal du Morvan*, il y publiait des histoires en patois sous le pseudonyme de Jean Coulas. Il avait plus d'une corde à son arc : imprimeur, journaliste et agent d'assurances, il régissait, aussi, des forêts, notamment celles de Mlle de La Faulotte, châtelaine de Chali-

gny. « Enfant et adolescent, j'ai connu Émile Blin. Lointain cousin de ma mère, il venait quelquefois nous rendre visite. Je n'en ai gardé qu'un très vague souvenir : celui d'un petit vieillard sec et nouveau, chauve et moustachu ».

Il publia son livre *Le Morvan*, en 1902. L'ouvrage, agrémenté de nombreuses gravures hors texte et in-texte, est copieux (312 pages). Il débute par un coup d'œil général sur le Morvan, la flore, la faune, le relief, le climat, l'hydrologie. Viennent ensuite l'histoire du Morvan, le flottage, la vie du Morvandiau, ses mœurs, ses coutumes, son parler, des légendes, des historiettes en patois, des contes. Il se

termine par quelques aperçus sur plusieurs petites villes du Morvan-Nivernais (Château-Chinon, Luzy, Montsauche, Moulins-Engilbert, Saint-Honoré...) et par un guide du touriste.

Un ouvrage très riche sur les traditions et les coutumes

Les avis sur cet ouvrage sont partagés : « Livre remarquable... l'ouvrage de Blin nous a laissés de précieux renseignements sur nos traditions... Blin et Bogros sont les auteurs qui nous renseignent le mieux sur les choses du passé... ».

C'est ce qu'écrivit Joseph Bruley... Jean Séverin considère *Le Morvan* « comme un ouvrage très riche sur les coutumes et les traditions » et il estime que, sans Bogros et Blin, témoins d'un passé aboli « nous serions nus, réduits aux approximations du folklore ».

Autre son de cloche, avec Claude Régnier qui estime que bien « qu'étant régis-

seur de forêts, l'auteur ne fournit rien d'original sur l'exploitation forestière : sur ce point, comme sur les autres, il s'est borné à recopier ses prédécesseurs, Baudiau et Bogros, qu'il cite d'ailleurs dans sa bibliographie ».

Cependant, ses recherches ne se sont pas limitées à ces deux auteurs et ses sources sont nombreuses. Il est conscient que presque tout a été dit et, dans le chapitre consacré à Château-Chinon, il écrit : « Nous n'avons pas la prétention de refaire l'histoire de Château-Chinon. Après l'ouvrage de D' Bogros, cité par tous les auteurs contemporains, il ne reste plus grand-chose à glaner... »

Il parle sommairement de la géographie et de l'histoire du Morvan. En revanche, le flottage et les mœurs et coutumes (avec des prières qu'on ne trouve ni chez Baudiau, ni chez Bogros) sont largement traités.

La partie forte du livre est constituée par les contes, légendes et historiettes en patois. Il ne faut pas oublier que Blin était un fervent patoisant. Ces histoires, qui n'ont rien d'ex-

traordinaire, seraient bien plates et ne feraient rire personne si elles étaient contées en français. Mais, lues à haute voix, telles que l'auteur les a transcrites, elles prennent alors toute leur saveur.

Contes, légendes et historiettes en patois

Blin a voulu que ce livre, « par la simplicité de sa rédaction, l'originalité de ses gravures, la capacité de son ensemble [...] soit un compendium assez complet pour donner satisfaction entière à ceux qui, de toute leur existen-

ce, gardent au cœur l'inaltérable amour du sol natal... ».

Je pense qu'il y a réussi. Son *Morvan* est un ouvrage d'une lecture facile, accessible à tous et attrayant. Ce livre, à l'époque où il parut, toucha (peut-être grâce à son prix modique), beaucoup plus de lecteurs que ceux de Baudiau et Bogros. Il mériterait une réédition.

On doit également à Blin *Les chants du Morvan*, recueil de vieilles chansons, d'historiettes et monologues. Ce recueil eut plusieurs rééditions. Il collabora à *l'Année Nivernaise*, et fit paraître, en 1927, *les Mémoires de M. Hottet-Delaplace*, avocat et maire de Château-Chinon, de 1836 à 1843. ■

Marcel Gautheron

Rencontres

Une rencontre sur le thème *Quarante années de musique et de danses traditionnelles : une histoire morvandelle qui se poursuit, ici et ailleurs* se déroulera samedi 6 septembre, de 14 h 30 à 17 h 30, à la Maison du Parc Naturel Régional du Morvan, à Saint-Brisson.

Introduction par Henri Mitterand ; modérateur, Jean-François Vacquer ; intervenants, Patrick Bareille, Denyse Bidault, Rémi Guillaumeau et Michel Solesse.

Des pauses musicales et chorégraphiques auront lieu entre chaque intervention.

La rencontre sera suivie d'un verre de l'amitié. Entrée gratuite.

Bulletin et page

Toutes les communications concernant le bulletin de l'Académie du Morvan sont à adresser à Claude Péquinot, La Pirotte, 58430 Arleuf. Il est possible de se procurer les fascicules déjà parus auprès de la bibliothèque de l'Académie, Centre Condorcet, 58120 Château-Chinon, ouverte le mercredi, de 10 h à 12 h, ou sur rendez-vous, au 03.86.85.17.78. Les textes proposés pour la page de l'Académie du Morvan doivent être adressés au responsable, Henri Gautheron, La Bâtisse, 58120 Corancy, 03.86.78.00.80 ; e-mail : academie-de-morvan@wanadoo.fr ; site : http://person.wanadoo.fr/academie.du.morvan.

Bicentenaire de sa naissance, à Autun, l'an prochain Jules Miot (1809-1883), le représentant du peuple

2009 sera l'année du bicentenaire de la naissance de Jules Miot, à Autun, le 13 septembre. Élu maire de Moulins-Engilbert le 30 septembre 1848, arc-bouté à ses convictions républicaines et socialistes pendant cinquante années, il a opéré un parcours politique marqué par des succès inégaux et une rare opiniâtreté.

D'abord élu local au Conseil municipal de sa ville, en novembre 1834, sa propagande porte l'idée « d'un système où tout appartiendra à tous le plus équitablement possible et où le salaire sera remplacé par l'association ». Le sous-préfet de Château-Chinon écrit, dans un rapport du 7 mai 1840, que « le sieur Miot est un fraudeur qui professe ouvertement des principes républicains ». Un autre rapport du 16 mars 1845 dit de lui que « cet agitateur n'a d'influence que sur quelques ignorants et gens faciles à égarer... Je pense que c'est à partir de l'influence de Jules Miot et de ses mauvais conseils qu'on peut attribuer les dispositions aux désordres qui se manifestent à



JULES MIOT. Né en 1809.

Moulins-Engilbert ». En réalité, la population (y compris le milieu des notables) est « travaillée » par des sociétés secrètes, comme La Marianne, qui rassemblait des Républicains de toutes nuances allant des modérés aux phalanstériens et aux socialistes. Sa mission : « La défense de la République démocratique basée sur le suffrage universel, la liberté de la tribune et de la presse, le droit de réunion et d'association ». Organisation très structurée, La Marianne aurait compté

1.600 affiliés dans la Nièvre et, en 1850, c'est Jules Miot qui assura, pour la société, la liaison entre Moulins-Engilbert et Château-Chinon.

Lors des élections de l'Assemblée Constituante du 23 avril 1848, il n'est pas élu. Le journal *La Sentinelle*, paru pour la première fois le 16 mars 1848 et dirigé par Ulysse Pic, dont la devise est : « Tout pour et par le Peuple » diffuse la propagande. Jules Miot est confortablement élu représentant du peuple aux élections législatives du 13 mai 1849 avec plus de 64 % des voix de tout le département. À l'assemblée, il ne laissa pas de répit au président, le Nivernais Dupin, seul conservateur de la Nièvre, élu en dernière position.

Arrêté au petit matin du 2 décembre 1851

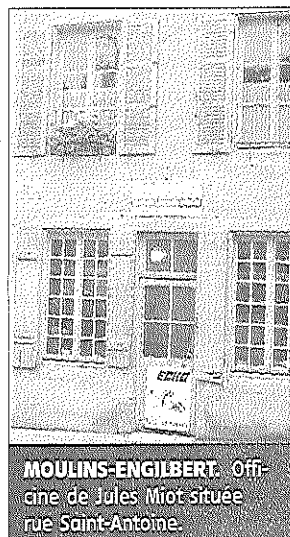
La réaction s'organise face à la montée des idées démocratiques. Le 21 octobre 1851, des colonnes mobiles venues du Cher, commandées par le général Peillon, procédèrent à des arrestations préventives, au fur et à mesure de leur progression dans le

Bazois et le Morvan.

Jules Miot fut arrêté au petit matin du 2 décembre 1851, jour du coup d'État, au troisième étage du 22, rue de l'Odéon, à Paris. Sa femme, Anna Miot, réclama une audience de cinq minutes auprès du général Bertrand, le 17 décembre. Sa sœur, Amélie Cadiat, s'adressa, le 9 janvier 1859, dans une longue lettre, au prince Président, pour une demande de grâce. Jules Miot fut conduit de prison en prison et d'une cale de bateau à une autre, pour finalement quitter le Fort Lamalgue, à Toulon, le 4 mai 1852, sur la corvette *Le Pluton*, en direction de l'Oranais où il sera détenu à la Redoute de Sebdu.

La « transportation » africaine n'a pas découragé le représentant du peuple détenu sans jugement. Il déclare au général de la sous-division de Tlemcen : « Ma dignité et ma conscience s'opposent à ce que je demande grâce et merci pour la rémission de fautes que je n'ai point commises et je ne demanderai rien ».

Libéré après l'amnistie du 15 août 1859, il ouvrit



une pharmacie au 142, rue de Rivoli, à Paris.

En 1862, il fut de nouveau arrêté et jugé pour complot et organisation de sociétés secrètes. Il retrouva la prison de Sainte-Pélagie, à Paris, pour plus de trois années, du 26 octobre 1862 au 17 décembre 1865. L'année n'est pas terminée qu'il alla à Londres adhérer à la Première Internationale, fondée le 29 septembre 1864.

De retour à Paris après la proclamation de la République, il fut nommé ad-

joint au maire du VIII^e arrondissement, le 7 novembre 1870, puis élu membre de la commune du XIX^e arrondissement de Paris, le 26 mars 1871. Il fit partie de la commission de l'Enseignement et des Barricades.

Il quitta Paris en mai-juin 1871, avant de fuir à Genève, le 30 janvier 1872. Condamné à mort par contumace, le 11 septembre de la même année, par le V^e Conseil de guerre, il vit l'amnistie de 1880 mettre fin à son exil helvétique. Il finit ses jours à Adamville, le 9 mai 1883. Le journal *Le Patriote*, du 17 mai, rapporte la présence des députés Barodet, Gatineau, Laporte, Turigny, parmi les six cents personnes qui assisterent aux obsèques de Jules Miot, inhumé à la section 52 du Père Lachaise. ■

Serge Bernard
janobe@wanadoo.fr

Sources. Outre le Bulletin N° 63 de la *Camosine*, rédigé par Julien Dache, la liste des autres sources est signalée à la page 36 de la communication *Jules Miot*, déposée par l'auteur à la Bibliothèque de l'Académie du Morvan, à Château-Chinon, en mars 2008.